

# PRESENTATION

## BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Fiche RNCP 38365

Date de publication de la fiche : 11/12/2023  
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028  
Code NSF 311

---



---

### Personnes à contacter :

**M. Antony BROUSSET, Directeur**  
Tel : 06.76.14.61.19  
Mail : [antony@etiic-formation.fr](mailto:antony@etiic-formation.fr)

**M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial**  
Tel : 07.86.75.76.33  
Mail : [commercial@etiic-formation.fr](mailto:commercial@etiic-formation.fr)

---

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62    [contact@etiic-formation.fr](mailto:contact@etiic-formation.fr)    [www.etiic-formation.fr](http://www.etiic-formation.fr)

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes



## ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

### Nos formations en alternance :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
  
- BAC+3/4 Responsable Marketing Opérationnel (niveau 6)

*Prépare à la certification professionnelle « Responsable Marketing Opérationnel »-Code NSF 312N- Fiche RNCP36727. Certification professionnelle de niveau 6-Enregistrée au RNCP par décision du 20/07/2022 avec effet jusqu'au 20/07/2027 sous l'autorité et délivré par IFOCOP.*

*Certification accessible via le dispositif VAE*

- BAC+4/5 Manager d'affaires (niveau 7)

*Prépare à la Certification Professionnelle "Manager d'Affaires" enregistrée au RNCP pour trois ans (N° Fiche RNCP40257) sur décision du directeur de France Compétences en date du 28/02/2025, au niveau de qualification 7 (CEC) avec effet jusqu'au 28/02/2028 - Code NSF 310, 312t, 313 - sous l'autorité et délivrée par Manitude. Cette Certification Professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès*

## TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<b>Quels publics ?</b>	<p>Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus</p> <p>Dérogation au-delà de 29 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu</li> <li>- Les travailleurs handicapés</li> <li>- Le projet de création ou reprise d'entreprise</li> <li>- Les sportifs de haut niveau</li> </ul> <p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un diplôme de niveau 4 pour les BAC+2</li> <li>- D'un diplôme de niveau 5 pour les BAC+3/4</li> <li>- D'un diplôme de niveau 6 pour les BAC+4/5</li> </ul>	<p>Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus</p> <p>Etre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un diplôme de niveau 4 pour les BAC+2</li> <li>- D'un diplôme de niveau 5 pour les BAC+3/4</li> <li>- D'un diplôme de niveau 6 pour les BAC+4/5</li> </ul>
<b>Quels employeurs ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole</li> <li>- Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales</li> <li>- Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs)</li> </ul>	<p>Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.</p> <p><b>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</b></p>
<b>Quel type de contrat et combien de temps ?</b>	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans).</p>	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans)</p>

	La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.	La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.
<b>Quelles conditions de travail ?</b>	<p><b>L'alternant est un salarié à part entière.</b> A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).</p> <p>Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</p>	
<b>Quels droits et quelles obligations ?</b>	<p>Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail...</p> <p>Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation.</p> <p><b>Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !</b></p>	
	L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.	Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.
<b>Quelles rémunérations pour l'alternant ?</b>	<p>La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>	<p>La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>

**Pour un contrat d'apprentissage :**

Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

**Pour un contrat de professionnalisation :**

Salaire mensuel minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
<b>BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent</b>	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective
<b>BAC général</b>	55% du SMIC	70% du SMIC	

**Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?**

Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 :

- La réduction générale des charges
- La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves
- Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés
- Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement

- L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros.
- L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi
- La réduction générale de charges
- Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD
- des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur
- L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés.

	<p>Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :</p> <p><a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</a></p>
<p>Réforme de l'apprentissage, qu'est-ce qui change pour les employeurs ?</p>	<p><b>Pour les contrats d'apprentissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Contribution obligatoire de 750 €</b> Les employeurs d'apprentis préparant un diplôme ou une certification de <b>niveau 6 (Bac+3/4) ou plus (niveau 7 – BAC+4/5)</b> devront s'acquitter d'une <b>contribution forfaitaire de 750 € par contrat.</b></li><li>• <b>Réduction de l'exonération des cotisations sociales :</b> La rémunération des apprentis est désormais exonérée de cotisations sociales dans la limite de <b>50% du SMIC</b> (au lieu de 79% précédemment). Cela signifie qu'une part plus importante du salaire de l'apprenti est soumise à cotisations.</li></ul>

## TOUT SAVOIR SUR LE BTS GTLA

Le titulaire du BTS « Gestion des transports et logistique associée » contribue, par l'exercice de son métier, à la gestion des flux nationaux et internationaux de marchandises.

### OBJECTIFS DU BTS GESTION DES TRANSPORT ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

Le titulaire de ce diplôme organise et manage des opérations de transport et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux. Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable. Il contribue à la mise en œuvre des décisions stratégiques et coordonne des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou avec des partenaires extérieurs.

L'activité du titulaire du BTS s'exerce dans le cadre des quatre pôles d'activités suivants :

- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques.

### TYPES D'ENTREPRISES

Le titulaire du BTS GTLA exerce principalement dans :

- Les entreprises de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et multimodale
- Les entreprises de commission de transport
- Les entreprises de prestations logistiques
- Les services transport ou logistique des entreprises industrielles et commerciales.

### QUALITES REQUISES

- DISPONIBILITE GEOGRAPHIQUE
- ESPRIT LOGIQUE ET RATIONNEL
- REACTIVITE
- CAPACITE A TRAVAILLER EN EQUIPE
- CAPACITE A ETRE AUTONOME
- SENS DES RESPONSABILITE
- SENS DE L'ORGANISATION
- VOLONTE ET DYNAMISME

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation diplômante sur 2 années avec un rythme d'alternance de **1 semaine / 1 semaine**, soit 36 semaines en entreprises et 16 semaines en formation par an.

### INTERETS

- Des salariés présents à plein temps pendant la période estivale.
- Remplacements saisonniers par des salariés formés.

### LES DEBOUCHES DU BTS GTLA

Le titulaire du BTS accède, en fonction de son expérience, de la taille de l'entreprise et des opportunités, à plusieurs niveaux de responsabilité.

Il peut occuper les emplois suivants (liste non exhaustive) :

- Exploitant
- agent d'exploitation
- technicien d'exploitation
- agent de transit
- affréteur
- chargé du service après-vente (SAV)

- adjoint au responsable d'exploitation
- assistant au responsable d'exploitation
- assistant déclarant en douane...

## PROGRAMME DE COURS 1ère et 2ème ANNEE

### 1<sup>ère</sup> année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

### 2<sup>ème</sup> année :

- Culture générale et expression
- Langue vivante 1
- Culture économique, juridique et managériale
- Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques
- Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques
- Pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

**2 DOSSIERS** qui sont une réelle opportunité pour l'entreprise :

#### 1/ Le dossier mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques

Consiste en une analyse d'activités professionnelles réalisées dans le cadre du pôle d'activité 1 couvrant l'ensemble des activités :

A1.1 – Réalisation d'opérations de transport et de prestations logistiques

A1.4 – Suivi du déroulement des opérations de transport et des prestations logistiques

A1.3 – Gestion des moyens matériels

A1.2 – Réalisation d'une opération de sous-traitance

#### 2/ Le dossier de pérennisation et développement de l'activité de transport et prestations logistiques

Un dossier de 20 pages maximum comportant forcément l'activité de financement d'un projet et une activité au choix relevant du pôle d'activité 4. Il s'agit d'un projet mené au sein et pour l'entreprise par l'apprenant.

## REGLEMENT D'EXAMEN

Épreuves	Unités	Coef.	Forme
E1. Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite
E2. Langue vivante étrangère*			CCF
Sous-épreuve E21 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U21	1,5	2 situations d'évaluation
Sous-épreuve E22 : Production orale en continu et interaction	U22	1,5	CCF 2 situations d'évaluation
E3. Culture économique juridique et managériale	U3	4	Ponctuelle Écrite
E4. Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques	U4	6	CCF 1 situation d'évaluation

E5. Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques et analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques Sous-épreuve E51 : Conception d'opérations de transport et de prestations logistiques Sous-épreuve E52 : Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques	U51	6	Ponctuelle écrite
	U52	4	Ponctuelle écrite
E6. Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques	U.6	4	CCF 2 situations d'évaluation
EF1. Langue vivante **	UF1		Ponctuelle orale
EF2. Module d'approfondissement	UF2		CCF 1 situation d'évaluation

# BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

**Durée :** environ 24 mois (1120 heures)

Code RNCP  
38365

**Publics visés :** Personnes désirant se présenter et obtenir le BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

**Prérequis :** Être titulaire du baccalauréat ou équivalent

**Modalités de recrutement et d'admission :** Test ; Entretien ; Dossier

**Délais d'accès à la formation :** selon date de rentrée de la section (cf planning joint)








**Objectifs de la formation :** Préparer les alternants à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur GESTION DES TRANSPORT ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

## Objectifs du diplôme à terme

## Débouchés

Assumer la responsabilité d'un secteur d'activité de l'entreprise	Poursuite d'études en Bac+3
Assurer le suivi administratif et commercial des marchandises	<i>Entrée dans la vie active :</i>
Mettre en place des solutions de transport et/ou de logistique optimales	- Responsable d'exploitation
Communiquer en français et en langue étrangère	- Responsable d'affrètement
Assurer la traçabilité, la sécurité et la qualité des opérations	- Responsable SAV
Évaluer les coûts et les résultats obtenus	- Responsable de quai
Mobiliser les technologies de l'information et de la communication	- Gestionnaire de parc/flotte
Obtenir l'attestation de capacité de transport	- Responsable qualité

## Moyens Pédagogiques :

-  Cours sur vidéoprojecteur
-  Supports pédagogiques
-  Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
-  Utilisation de moyens multimédias
-  Simulations d'examens (oraux et pratiques)
-  Études de cas
-  Encadrement lors de la réalisation des dossiers

**Modalités :** groupes de 15 à 25 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) -Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)

Accessible en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge).

**Accessibilité :** Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutien, formation à distance...) et accès pour les publics handicapés.

**Évaluations :** Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation en vue de compléter le livret scolaire académique. Évaluation finale : passage des épreuves du BTS

## Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE par l'éducation nationale -120 ECTS. Les blocs de compétences acquis (note minimum de 10/20) sont valables 5 ans.

# BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE

**FORMATION SUR DEUX ANNEES : 1120 HEURES**

**JORF n°0258 du 8 novembre 2018 - Arrêté du 11 octobre 2018**

**1ère année : 35 heures/semaine pour 16 semaines soit 560 heures**

Horaire hebdomadaire :

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	2 H	CONCEPTION D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	5 H
LANGUE VIVANTE 1	4 H	ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITE DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	6 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	6 H	PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	2 H
MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	10 H		
			<b>TOTAL : 35 heures/semaine</b>

(Les jours fériés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

**2ème année : 35 heures/semaine pour 16 semaines soit 560 heures**

Horaire hebdomadaire :

CULTURE ET EXPRESSION FRANCAISE	2 H	CONCEPTION D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	5 H
LANGUE VIVANTE 1	4 H	ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITE DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	6 H
CULTURE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGERIALE	6 H	PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	2 H
MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES	10H		
			<b>TOTAL : 35 heures/semaine</b>

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)